

RUAP PARTICIPATIF / *règlement du concours*



> En novembre dernier, nous avons - timidement - lancé un appel à participation pour créer une carte virtuelle, hors-série participatif de nos guides des *Repères urbains, architecturaux et paysagers*.

Étant donné le contexte culturel toujours incertain et marqué par de nouvelles restrictions de circulation et d'activités, nous proposons à nouveau au public de contribuer à l'élaboration de cette carte :

La lorraine regorge de trésors architecturaux méconnus. Exceptionnelle ou vernaculaire, si l'architecture qui vous entoure interpelle votre imaginaire et votre sensibilité : partagez avec nous votre repère urbain, architectural et paysager !



> MODALITÉS DE PARTICIPATION & RÈGLEMENT DU CONOURS

Pour participer, il faut envoyer **une photo** d'un repère, **accompagnée d'un court texte** évoquant la vision qu'a l'auteur de cette architecture ou de ce paysage urbain / paysage rural.

Le choix de la prise de vue doit signaler un site lorrain, situé dans le périmètre des dix kilomètres autour du domicile du participant ouvert à la libre circulation en cette période de confinement.

Le texte peut relater l'histoire du site choisi, les informations relatives à sa construction (architecte, date, technique...) ou tout autre fait relatif à son architecture. Mais il peut également proposer une approche plus sensible, poétique et personnelle pour exprimer les émotions provoquées par l'architecture ou le paysage présenté.

L'adresse exacte de la prise de vue doit être renseignée, ainsi que la date du cliché et les coordonnées de l'auteur.

Le concours est ouvert à tous ; les enfants peuvent également participer, seuls ou en famille.

Toutes les contributions seront publiées sur le site internet et la page Facebook de la maison de l'architecture de Lorraine. Chaque participant recevra deux cartes postales issues de la collection d'architecture lorraine éditée en 2020. La contribution soumise au vote la plus plébiscitée permettra à son auteur de recevoir l'affiche de son choix.

Contact & envoi des contributions : communication@maisondelarchi-lorraine.com

Premier prix : Une affiche au choix dans la collection ci-après présentée

Date limite de participation : mardi 11 mai 2021 à 23h59

Votes : du mercredi 12 mai 2021 au vendredi 11 juin 2021 ; la photo recevant le plus de réactions permettra à son auteur de gagner le premier prix.

> Structure porteuse de l'action

Cette action culturelle numérique est portée par la maison de l'architecture de Lorraine - association loi 1901 reconnue d'intérêt général - dont la mission est de promouvoir et de diffuser la culture architecturale auprès du grand public.

Adresse :

Maison de l'architecture de Lorraine
24 rue du Haut Bourgeois - 54000 Nancy

Contact téléphonique :

Audrey Labat - communication & projets
06 82 93 62 76

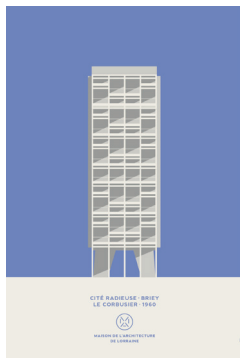
La maison de l'architecture de Lorraine

Nom :

Coordonnées :

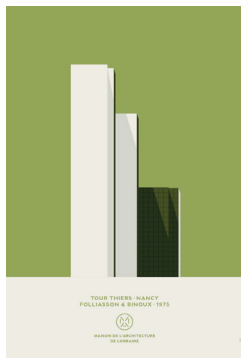
Cochez la case correspondant à votre choix :

1- Cité radieuse



affiche
carte postale

2- Tour Thiers



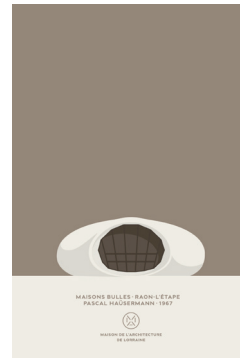
affiche
carte postale

3- Église Verdun



affiche
carte postale

4- Maisons bulles



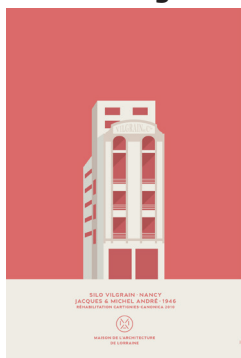
affiche
carte postale

5- Maison GO



affiche
carte postale

6- Silo Vilgrain



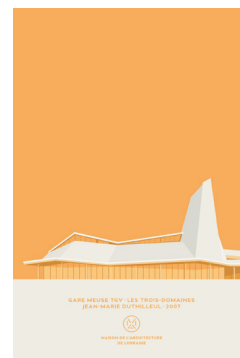
affiche
carte postale

7- Tour M. Brot



affiche
carte postale

8- Meuse TGV



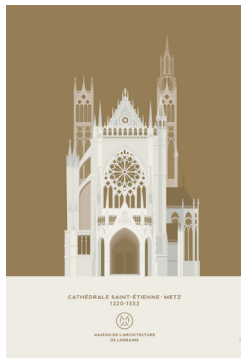
affiche
carte postale

9- Siège SNCI



affiche
carte postale

10- Cathé. Metz



affiche
carte postale

11- Abri en forêt



affiche
carte postale

12- Plongeur



affiche
carte postale